

Point de vue de CropLife Maroc sur la lutte intégrée

Par Boubker El Ouilani, Directeur Exécutif de CropLife Maroc

Introduction

En s'engageant à respecter et à appliquer le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les sociétés phytopharmaceutiques affiliées à l'association CropLife Maroc ont pris leur responsabilité et se sont lancées un défi majeur, celui d'adopter et de mettre en œuvre une gestion avisée, responsable et éthique des produits phytopharmaceutiques durant toute la durée de leur cycle de vie depuis leur fabrication ou leur importation pour le cas du Maroc, jusqu'à leur utilisation finale ou leur élimination. La lutte Intégrée fait partie intégrante de ce cycle, elle est une étape importante et essentielle dans la durée vie d'un produit, nous nous devons donc de la soutenir et de la promouvoir.

Enoncé

Le Code international de conduite (CoC) pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture tel qu'il est défini par la FAO, est un ensemble de normes acceptées au niveau mondial pour la gestion des pesticides. Ces normes sont établies à l'intention de tous les acteurs intéressés. Il établit des règles volontaires de conduites et leur mise en place dépend des gouvernements, des acteurs de l'Industrie Phytopharmaceutique et des organismes publics et privés. Il est destiné à servir de référence aux autorités officielles, aux fabricants de pesticides, aux milieux commerciaux et à tous les citoyens intéressés pour déterminer, dans le contexte de la législation nationale, si les activités qu'ils envisagent ou les activités de tiers constituent des pratiques acceptables, il proclame l'obligation commune, pour différents secteurs de la société d'œuvrer ensemble pour faire en sorte que les avantages découlant de l'utilisation nécessaire et acceptable des pesticides ne soient pas obtenus au prix d'effets trop préjudiciables pour la santé humaine ou l'environnement.

Dans sa dernière version révisée, qui a été adoptée lors, de la cent vingt-troisième session du conseil de la FAO en novembre 2002, le code considère, entre autres, que la lutte intégrée est une étape importante et essentielle dans la gestion d'un produit phytopharmaceutique durant tout son cycle de vie. A ce titre il stipule, notamment dans ses articles :

1.7.6 promouvoir la Lutte Intégrée (LI) (y compris la lutte intégrée contre les vecteurs pour les pesticides utilisés en santé publique)

3.7 Les gouvernements doivent conjuguer leurs efforts pour mettre au point et promouvoir l'utilisation de systèmes de LIR. En outre, les institutions de prêt et les organismes donateurs ainsi que les gouvernements doivent appuyer l'élaboration de politiques nationales de lutte intégrée et de concepts et pratiques améliorés en matière de lutte intégrée. Cette action doit s'inscrire dans une stratégie scientifique ou autre prévoyant une participation accrue des agriculteurs (notamment les associations de femmes), des agents de vulgarisation et des chercheurs travaillant dans les exploitations.

3.8 Toutes les parties concernées, y compris les agriculteurs et les associations d'agriculteurs, les chercheurs spécialisés dans la lutte intégrée contre les ravageurs, les agents de vulgarisation, les conseillers agricoles, l'industrie alimentaire, les fabricants de pesticides biologiques ou chimiques et de matériel d'application, les écologistes et les représentants d'associations de consommateurs, doivent jouer un rôle actif de prévention dans la mise au point et la promotion de la lutte intégrée.

3.9 Les gouvernements, avec l'appui des organisations internationales et régionales pertinentes, doivent encourager et promouvoir la recherche-développement sur les options qui présentent le moins de risques: les agents et techniques de lutte biologique, les pesticides non chimiques et les pesticides qui sont, dans la mesure possible ou souhaitable, adaptés à un objectif précis, qui se décomposent après utilisation en éléments ou métabolites sans danger et qui présentent peu de risques pour les humains et l'environnement.

5.1.7 fournir aux services de vulgarisation et aux services d'appui-conseil ainsi qu'aux organisations d'agriculteurs des renseignements appropriés sur les stratégies et méthodes concrètes de lutte intégrée ainsi que sur la gamme des pesticides disponibles,

En plus, le Code définit clairement la Lutte Intégrée comme étant un examen attentif de toutes les techniques disponibles pour lutter contre les ravageurs et intégration ultérieure de mesures appropriées pour prévenir l'apparition de populations nuisibles et maintenir l'utilisation des pesticides et d'autres types d'intervention à des niveaux économiquement justifiés, tout en réduisant le plus possible les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée met l'accent sur la croissance d'une culture saine, avec un impact négatif minimal sur les agro-écosystèmes, et privilégie les mécanismes naturels de lutte contre les nuisibles.

Autrement dit, en prônant la lutte intégrée, le Code n'a pas exclu le recours à la solution chimique, il l'a certes placée et mise en dernier recours, une fois que toutes les autres alternatives ont été essayées et entreprises pour réduire ou éradiquer le ravageur.

Par ailleurs le cycle de vie d'un produit phytopharmaceutique est constitué de 7 étapes importantes :

1. Recherche et développement
2. Fabrication
3. Stockage, Transport et Distribution
4. Lutte intégrée
5. Bonnes Pratiques Phytosanitaires
6. Gestion des emballages vides
7. Elimination des stocks Obsolètes

Comme on peut le constater, la lutte intégrée est au centre du cycle de vie d'un produit phytopharmaceutique et ne peut être dissociée des bonnes pratiques phytosanitaires, puisqu'elle fait appel en dernier recours à lutte chimique.

En effet, il est admis chez les scientifiques que la lutte intégrée c'est tout d'abord et avant toute chose la prévention, ensuite l'observation et enfin l'intervention.

La première étape qui est la prévention comprend toutes les mesures indirectes capables de nous éviter ou réduire toutes attaques de maladies ou de ravageurs, à savoir le choix de la culture, le lieu, la rotation culturale, le mode de conduite, les semences et variétés utilisées, les pratiques culturales, les cultures avoisinantes, la fertilisation, le mode d'irrigation, la gestion des ressources, la récolte et le stockage. Ces mesures si elles sont bien maîtrisées élimineront une bonne partie du problème.

Ensuite viennent les mesures faisant partie de l'étape d'observation qui comprennent une surveillance quotidienne du verger, avec l'enregistrement des données et leur archivage, utilisant pour cela des outils d'aide aux prises de décisions, sans oublier qu'il faut être toujours à l'écoute de ce qui se passe dans les environs et suivre les avertissements agricoles quand ils sont disponibles.

Enfin, l'ultime étape, celle de l'intervention et qui comprend toutes les mesures directes, à commencer par la lutte mécanique suivie de la lutte biologique et enfin en dernier lieu la lutte chimique.

Si les deux étapes premières, celle de la prévention et celle de l'observation sont primordiales pour la réussite de l'opération de la lutte intégrée, il n'en demeure pas moins qu'elles sont toutes les deux entre les mains des agriculteurs eux-mêmes et dépendent fortement de leur conviction et de leur volonté à adopter une telle approche. Ils sont aidés en cela par les conseillers agricoles, instituts et autres services publics. Dans les deux étapes précédemment citées les firmes phytopharmaceutiques interviennent, mais dans une moindre mesure.

Or dans la réalité notre agriculture est à deux vitesses ; des producteurs bien structurés et bien organisés, plus particulièrement ceux qui font de l'export, ceux-là sont bien avancés dans ce domaine. Ils font appel à des techniciens spécialisés ou à des ingénieurs pour l'encadrement et le management de leurs exploitations. Ceux-là, adoptent déjà la lutte intégrée, entant que stratégie de lutte et doivent être encouragés pour continuer à le faire.

Sachant pertinemment que la lutte biologique, phase primordiale et indispensable dans un programme de lutte intégrée, avant d'avoir recours aux produits chimiques, est plus facile à conduire sous une ambiance plus ou moins contrôlée ; il a été plus ou moins facile aux producteurs de tomates de poivrons et autres spéculations destinées à l'export d'adopter une telle politique de lutte, aidés nécessairement en cela par les exigences des filières. A moyen terme on considère que toutes les surfaces de tomates, de poivrons des haricots et autres cultures destinées à l'export seront conduites à 100% en mode de lutte intégrée et nous nous en félicitons.

Ce n'est pas le cas des plantations ou vergers, même structurés, où il n'est pas aisé de contrôler les lâchées des auxiliaires et où il faut parfois fédérer les producteurs d'une région pour l'efficience des lâchées, d'où la nécessité de multiplier et de conjuguer les efforts entre tous les intervenants pour aider ces exploitations à adopter une telle stratégie. Des efforts louables ont été initiés dans ce sens.

Pendant le problème reste posé en entier pour les exploitations non structurées et non encadrées. Cette tranche composée surtout par des petites exploitations, toutes spéculations confondues est loin d'adopter une telle politique est constitue un handicap majeure devant le développement économique durable auquel aspire notre pays.

En effet, le développement économique durable d'un pays tel le Maroc, ne peut se réaliser qu'à travers une agriculture durable. Cette dernière ne peut se faire qu'à travers une gestion intégrée des cultures ou (ICM) et cette dernière ne peut se concrétiser qu'à travers la lutte intégrée (IPM).

Il est donc clair que la lutte intégrée est au cœur du développement économique durable de notre pays.

Conscientes, de toutes ses données et de toutes ses spécificités, les sociétés phytopharmaceutiques, affiliées à l'association CropLife Maroc ont pris leur responsabilité et se sont engagées à respecter, à appliquer, à soutenir et à promouvoir la Lutte Intégrée dans tous les domaines.

Et puisque les bonnes pratiques phytosanitaires ne peuvent être dissociées de la lutte intégrée, voici ci-après, quelques actions concrètes qui sont entreprises et menées par nos sociétés membres en faveur de cette politique de lutte intégrée :

- Donner des signaux pour orienter la R&D de nos sociétés mères vers des produits performants et plus respectueux de l'environnement
- Mise sur le marché des auxiliaires adaptées (Importation ou production locale)
- Certaines de nos sociétés membres proposent une offre complète (Semences ou plants, auxiliaires et phytopharmaceutiques)
- Mise sur le marché de nouvelles spécialités adaptées et compatibles avec la lutte Intégrée
- Mise en place de programmes de traitements pour évaluer les effets sur les auxiliaires et la faune utile
- Mise en œuvre des stratégies de lutttes en prenant en considération la gestion intégrée des produits et des cultures
- Concevoir des outils d'aides aux prises de décisions
- Entreprendre des sessions de formation, sensibilisation et vulgarisation des Bonnes Pratiques Phytosanitaires (lors de la campagne 2009/2010 nous avons pu organiser 150 réunions de sensibilisations ciblant pas moins de 10 000 agriculteurs)

Conclusion et recommandations

En conséquence, les sociétés membres de CropLife Maroc, partant du principe que la lutte intégrée est au cœur du développement économique durable de notre pays, s'engagent à respecter l'adoption d'une gestion avisée, responsable et éthique des produits phytopharmaceutiques, depuis leur fabrication ou leur importation jusqu'à leur utilisation finale ou leur élimination. Elles soutiennent et encouragent les agriculteurs à adopter une telle stratégie. Néanmoins la lutte intégrée ne doit pas rester l'apanage d'une catégorie d'agriculteurs au détriment d'une autre, elle doit être vulgarisée à grande échelle et doit cibler petits et grands.

Ceci n'est possible que si tous les acteurs concernés, les agriculteurs, les associations d'agriculteurs, les chercheurs spécialisés, les services de vulgarisation, les conseillers agricoles, l'industrie alimentaire, l'industrie phytopharmaceutique ou biologique, les distributeurs ou revendeurs, les écologistes et les représentants d'associations de consommateurs, jouent un rôle actif de prévention dans la mise au point et la promotion de la lutte intégrée. Sans pour autant oublier que la lutte intégrée est un investissement à long terme, il faut donc, s'armer de patience.

En attendant que les agriculteurs récalcitrants, puissent se joindre aux adeptes de la lutte intégrée, Les sociétés membres de CropLife Maroc mettent à leur disposition une stratégie de lutte raisonnée qui est le préambule à toute lutte intégrée.

Références et sources

www.fao.org
www.croplife.org
www.croplife.ma